AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C2020
FR0000125486-FS1205

19 décembre 2018

Déclaration de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LINEDATA SERVICES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 décembre 2018, la société LINEDATA SERVICES (27 rue d'Orléans, 92200 Neuilly-sur-Seine) a déclaré (i), à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 12 décembre 2018, par suite d'une réduction de capital[1], le seuil de 5% de son capital et détenir alors 320 775 de ses propres actions, soit 4,50% de son capital[2] puis (ii) avoir franchi en hausse, le 18 décembre 2018, par suite d'une acquisition d'actions LINEDATA SERVICES sur le marché dans le cadre de son programme de rachat d'actions, le seuil de 5% de son capital et détenir 374 961 de ses propres actions, soit 5,26% de son capital[1].

[1] Cf. notamment communiqué diffusé le 12 décembre 2018 par la société LINEDATA SERVICES.
[2] Sur la base d'un capital composé de 7 133 529 actions (incluant 673 actions de préférence B).